

APPEL A PROJET
CHANTIER D'INSERTION / VILLE DE FLEURY SUR ORNE
ANNEE 2017 - 2018

Contexte général :

Depuis plusieurs années, Fleury-sur-Orne connaît un développement démographique soutenu pour atteindre aujourd'hui près de 5000 habitants. La commune met en œuvre un important projet de développement économique et de développement de l'habitat sur plus de 150ha situés à l'intérieur du boulevard périphérique de Caen.

Malgré l'implantation de nombreuses entreprises et la création d'un nombre important d'emplois (près de 1000), un nombre important de Fleuryens reste éloigné de l'emploi. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé d'engager une action résolue en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. En plus de l'offre de services du C.C.A.S. et après la création d'un centre socio-culturel en partenariat avec la C.A.F., il a été jugé nécessaire de mettre en place un chantier d'insertion. Celui-ci s'appuiera sur plusieurs projets de création et de valorisation de l'espace public. Une première opération dite chantier n° 1 sera conduite en fin d'année 2017.

Public ciblé : le public devra obligatoirement être éligible aux critères du P.L.I.E.

Public Travailleur Handicapé
 Public Jeune (de moins de 26 ans en difficultés)
 Public RSA
 Public DELD (demandeur d'emploi longue durée)

Un objectif de mixité hommes - femmes et de diversification de tranche d'âge sera recherché.

Support des chantiers d'insertion :

- Réalisation d'un parc urbain (grande superficie) à proximité du château d'eau entre la route d'Harcourt et le chemin des coteaux (zone 1)
- Réalisation d'une promenade pédestre et vélo surplombant l'île enchantée et rejoignant le chemin des côteaux le long des anciennes champignonnières. Accotés à ces dernières seront prévues des emplacements de stationnement pour les personnes qui souhaitent par exemple se rendre à l'île enchantée, site de nombreuses manifestations. Le long de la promenade pourraient être créés des « fenêtres » sur le marais en contrebas. (zone 2)

Critère de sélection de l'opérateur :

L'opérateur sera retenu en fonction des critères suivants :

- Le mode organisationnel dans l'accompagnement des chantiers ;
- La qualité des intervenants : compétences et qualifications, connaissance du public et champs de l'insertion sociale et professionnelle, capacité à utiliser les ressources locales ;
- Les méthodes, les outils et les techniques pédagogiques pertinents au regard des objectifs poursuivis pour la réalisation des chantiers ;
- L'adaptation des moyens d'accompagnement en fonction des publics ciblés ;
- Les modalités d'évaluation des chantiers d'insertion ;
- Le prix de la prestation selon un mode forfaitaire appliqué à six bénéficiaires pour la première année.

Engagement du prestataire

Le prestataire s'engage à :

- Assurer un accompagnement en lien avec les APAP du PLIE, dans l'accompagnement technique et socioprofessionnel ;
- Assurer un accompagnement adapté et renforcé dans l'accompagnement socio professionnel ;
- Travailler avec la ville de Fleury-sur-Orne qui assure le secrétariat et le suivi financier des chantiers d'insertion ;
- Evaluer les compétences professionnelles et comportementales en milieu de travail des salariés ;
- Procéder à l'évaluation des potentiels et aptitudes socioprofessionnelles des salariés ;
- Produire des outils de valorisation des compétences pour chaque salarié ;
- Travailler avec les différents partenaires s'inscrivant dans le parcours d'insertion des salariés et plus particulièrement Pôle Emploi (agence de Caen Fresnel), les organismes de formation...
- Le prestataire technique veillera au respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité sur le chantier ;
- Valoriser les chantiers d'insertion auprès des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du développement (et si possible sur le territoire de Fleury sur Orne) ;
- Permettre à chaque salarié de définir son projet professionnel avant la fin du chantier ;
- Respecter les obligations dues au financement du FSE : affichage, archivage, publicité, communication...

Présentation du dossier et remise du dossier de candidature :

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Un dossier de présentation de sa structure et des propositions d'accompagnement
- Une déclaration du type d'accompagnement pris en charge par le prestataire
- Un budget prévisionnel de l'action
- Une attestation de mise à jour des cotisations fiscales et Urssaf

Partenaires financiers :

La DIRECCTE, le Conseil Régional de Normandie, le Conseil Départemental du Calvados et le PLIE avec le soutien du FSE, sont sollicités.

La ville de Fleury sur Orne se réserve le droit de demander tout complément d'informations nécessaire à l'étude de la candidature.

Le dossier de candidature et le complément d'information doit parvenir par mail et par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Fleury sur Orne
A l'attention de M. le Maire
10, rue Serge ROUZIERE
14123 FLEURY SUR ORNE

Contacts :

Maitrise d'œuvre urbaine et sociale
Céline DERRIEN
02 31 35 73 12
mous@fleurysurorne.fr

Centre communal d'action sociale
Philippe AMOURETTE
02 31 35 73 10
dirccas@fleurysurorne.fr

La date de lancement de l'appel à projet : 29 août 2017

La date limite du dépôt des dossiers : **25 septembre 2017**